

Annexe III a**HORAIRES DE FORMATION**

(Formation initiale sous statut scolaire)

	Horaire de 1ère année(1)			Horaire de 2ème année		
	Semaine	a + b + c (2)	Année (3)	Semaine	a + b + c (2)	Année (3)
1. Français	3	2 + 1 + 0	90	3 (4)	2 + 1 + 0	108
2. Langue vivante : Anglais	2	0 + 2 + 0	60	2	0 + 2 + 0	72
3. Mathématiques	4	2 + 2 + 0	120	4	2 + 2 + 0	144
4. Physique appliquée	1,5	0 + 0 + 1,5	45	1,5	0 + 0 + 1,5	54
5. Électrotechnique	1,5	0 + 0 + 1,5	45	1,5	0 + 0 + 1,5	54
6. Comportement des systèmes techniques	6	4 + 0 + 2	180	4	2 + 0 + 2	144
7. Construction mécanique	10	2 + 2 + 6	300	12	2 + 2 + 8	432
8. Industrialisation des produits	4	2 + 0 + 2	120	4	2 + 0 + 2	144
Total	32 h	12 + 7 + 13	960 h	32 h	10 + 7 + 15	1 152 h

(1) Les horaires de première année ne tiennent pas compte des 6 semaines de stage en milieu professionnel.

(2) a : cours en division entière, b : travaux dirigés ou pratiques de laboratoire, c : travaux pratiques d'atelier.

(3) L'horaire annuel est donné à titre indicatif.

(4) En 2ème année, au-delà des 3 heures hebdomadaires, un volume horaire de 36 HSE (équivalent à 1 HSA) est mis à disposition du professeur de français pour des interventions visant à la préparation de la soutenance du rapport de stage industriel (interventions prévues en petits groupes).